

COMMUNE D'ARQUIAN (NIEVRE)
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 SEPTEMBRE 2021

Présents : Mme Cécile BECKER, Maire, Mmes Anne BERNARD, Aurélie CIESIELSKI, Sandy GUEDJ, Elisa LOISEAU, Anne METAS, Elodie MONTAGU, Marion TAPIN et MM. Bertrand AVRIAL, Christophe BERTRAND, Emile GUIONIE, Stéphane LAVERT, Michel POIRIER.

Absents excusés : Mme Sylvie SENERY (pouvoir à Anne METAS).

Secrétaire de séance : Mme Elodie MONTAGU.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la séance du 14 juin 2021 ; Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

I. DON DE PARCELLE, CHEMIN DE L'HERMITAGE

Madame le Maire informe le conseil que Monsieur Jean RAMEAU souhaite faire une donation d'une parcelle de terrain référencée A1603 (238 m²), chemin de l'Hermitage, à la commune d'Arquian.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la réalisation de cette donation et autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à cette transaction auprès d'un Notaire.

II. ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'acceptation de la démission du conseil municipal de Mme Alexa GOURTAY, deuxième adjointe au maire, par Monsieur le Sous-Préfet de Cosne-sur-Loire/Clamecy en date du 02 août 2021.

Conformément à l'article L 21.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour procéder à l'élection d'un nouvel adjoint sans élections complémentaires.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Madame le Maire propose l'avancement d'un échelon au tableau des adjoints déjà en poste. Le Conseil Municipal donne son accord. Madame Anne BERNARD devient donc deuxième adjoint. Il convient alors de procéder à l'élection du troisième adjoint. Elle fait appel à candidature pour la fonction de troisième adjoint.

Les candidatures de Mmes GUEDJ Sandy et LOISEAU Elisa sont enregistrées. Il est alors procédé au vote à bulletins secrets.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletin à déduire : 0

Suffrage exprimé : 13

Majorité absolue : 7

Le résultat du vote est le suivant :

Sandy GUEDJ : 3 voix

Elisa LOISEAU : 10 voix

Elisa LOISEAU est proclamée troisième adjoint et est immédiatement installée.

A ce titre, elle percevra une indemnité correspondant à la fonction d'adjoint qui suivra l'évolution indiciaire et de la valeur du point de la Fonction Publique. Cette indemnité lui sera versée à compter du 06 septembre 2021.

III. COMMISSIONS COMMUNALES : MODIFICATION DE COMPOSITION

Suite à la démission de Mme Alexa GOURTAY du conseil municipal, il convient de modifier la composition des commissions communales dont elle était la référente à savoir la Commission communale d'action sociale (CCAS), la commission fêtes, et la commission environnement et cadre de vie.

Mmes Anne BERNARD et Sandy GUEDJ sont respectivement référente de la commission environnement et cadre de vie et de la commission fêtes.

Mme Sandy GUEDJ annonce qu'elle se retire de la commission Habitat et urbanisme dont elle était la référente.

IV. TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2021/2022

Mme le Maire rappelle que la commune fait appel à la société API pour la fourniture des repas du service de restauration scolaire. Le Centre Social et Culturel de Puisaye-Forterre assure l'animation pendant ce temps. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de renouveler pour l'année scolaire 2021/2022 ces collaborations et de maintenir les tarifs aux familles comme suit :

Catégorie	Animation	Repas	Tarif global
- Repas pour les élèves de maternelle :	0,05 €	3,05 €	3,10 €
- Repas pour les élèves de primaire :	0,05 €	3,50 €	3,55 €
- Repas adulte :	0,05 €	3,50 €	3,55 €

V. COUPES DE L'EXERCICE 2022 DANS LA FORET COMMUNALE D'ARQUIAN

Comme chaque année, dans le cadre du contrat de révision d'aménagement forestier proposé par l'Office National des Forêts pour 15 ans, il est nécessaire de procéder à l'entretien régulier des parcelles boisées de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande à l'Office National des Forêts :
 - Le martelage des parcelles 4, 6 et 24 au titre de l'exercice 2022 ;
 - La mise en vente des produits martelés des parcelles 4, 6 et 24 (qualité bois d'œuvre) en bloc et sur pied lors des ventes de gré à gré par soumissions de l'année 2022 ;
 - La délivrance au profit des affouagistes, des houppiers et des petites futaies martelées (qualité bois de chauffage) parcelles 4, 6 et 24.
- Décide que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des garants suivants : MM. Bertrand AVRIAL, Christophe BERTRAND et Jean-Robert LEMOULE.

M. Bertrand AVRIAL, garant des bois, fait le point de la campagne d'affouages 2021. A ce jour, trois affouagistes ont réalisé 52 stères de bois sur les 70 stères mis en affouages. Un affouagiste n'a

pas terminé et est aujourd'hui hors délais.

La commune souhaiterait augmenter le nombre d'affouagistes pour pouvoir mieux répartir les lots et, si nécessaire, pouvoir procéder à une sélection. Une communication sera réalisée dans ce sens. M. Avrial rappelle que, depuis cette campagne d'affouages, un équipement de sécurité individuel est demandé aux affouagistes et que de l'huile de chaîne bio est fournie par la mairie. Le prix du stère est à 2 euros.

VI. PROPOSITION D'ACHAT D'UNE HABITATION

M. FEUILLETTE Fabien a adressé une proposition d'achat d'une maison d'habitation sise rue Sobieski. Il s'agit d'un bâtiment touché par l'incendie d'août 2018. Une partie de la charpente et de la toiture a été endommagée. Les réparations ont été réalisées. Le prix proposé est de 30 000 €. Mme le Maire et M. Émile GUIONIE, premier adjoint en charge des travaux, ont visité la maison. Des travaux d'intérieur sont à réaliser pour la rendre habitable (isolation, électricité, sanitaires, peintures, sols...). Ce bien ne possède pas de terrain attenant mais un petit terrain tout en longueur situé de l'autre côté de la rue.

Considérant les frais à engager et que la commune dispose déjà de six logements, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de décliner l'offre d'achat de M. FEUILLETTE Fabien et le remercie d'avoir proposé ce bien à la commune d'Arquian.

VII. ACQUISITION DE PARCELLES

Mme le Maire rappelle que lors de la réunion du 14 décembre 2020, le conseil municipal avait décidé l'achat des terrains et du fournil de l'îlot incendié rue Sobieski. Pour permettre la signature des actes avec les différents propriétaires de ces biens, le Notaire sollicite la prise d'une délibération par propriétaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir auprès de :

- Monsieur DUBUISSON Pierre – Parcelle A 819 (terrain + fournil) pour 14.625,00 €
- Consorts BEAUFILS/LUCAS – Parcelle A 817 pour 42,00 €
- Monsieur Benoît TESTARD – Parcelle A 1626 pour 1.057,00 €
- Monsieur Pierre DELOMEZ – Parcelle A 1627 pour 200 €
- Madame Suzanne CHAILLOY – Parcelles A 749/630/631/637/498/815 et ZT 4 pour 4.000,00 €.

Soit une dépense totale d'acquisition, hors frais de notaire, à 19.924,00 €.

Pour rappel ces sommes sont inscrites au budget 2021.

VIII. PROPOSITION D'ACHAT DE DÉLAISSÉS DE TERRAINS SUR LE DOMAINE PUBLIC

La commune a reçu deux propositions pour l'achat de petites emprises du domaine public ; une au Lieu-du-Puits et l'autre à la Grosse Pierre.

Face à la lourdeur et au coût de la démarche pour les demandeurs, Mme le Maire propose de mettre ses demandes en attente d'autres demandes éventuelles afin d'organiser une enquête publique globale. Afin de faire connaître aux administrés la possibilité d'achat de délaissés de terrains sur le domaine public, la commune communiquera par le biais des réseaux sociaux, de son site internet et de son bulletin d'information.

IX. PROJET WIFI4EU

En 2018, la Commission européenne a lancé le projet WiFi4EU prévoyant le déploiement de bornes Wi-Fi gratuites dans les communes rurales. Nièvre Numérique accompagne les collectivités dans l'aménagement des sites Wifi. Le déploiement se fait par l'implantation d'un réseau d'antennes.

A Arquian, trois zones pourraient être envisagées : à proximité de la mairie-école, de la salle des fêtes/bibliothèque, du commerce Au P'tit Arquinois. Les personnes se rendant sur ces zones auraient la possibilité de se connecter gratuitement et librement à Internet. L'identification se fait une seule fois.

La commune aurait à sa charge l'installation des prises électriques et téléphoniques nécessaires ainsi qu'un abonnement internet mensuel de 40 € pour chacune des zones desservies.

De nombreux conseillers municipaux s'interrogent sur la pertinence d'un tel déploiement, sur la technique utilisée alors que la fibre est annoncée prochainement, sur les effets induits (ondes électromagnétiques) par l'installation d'antennes notamment à proximité de l'école, sur la charge financière pour la commune, sur la localisation uniquement sur le bourg au détriment des hameaux...

Mme le Maire rappelle que ce projet a été proposé à la commune en 2018 et que le délai de mise en œuvre a été très long, ce qui explique le décalage entre l'intention initiale et les besoins réels et les techniques d'aujourd'hui.

Il est convenu que des explications complémentaires seront demandées à Nièvre Numérique afin de permettre au conseil municipal de se positionner sur les suites à donner à ce projet.

X. CENTRALE NUCLEAIRE DE BELLEVILLE : DEMANDE D'AUTORISATION DE MODIFICATION DE SES INSTALLATIONS

Mme le Maire informe le conseil municipal que le groupe EDF, exploitant des installations nucléaires de base n° 127 et n° 128 du CNPE de Belleville-sur-Loire a déposé une demande de modification de ses installations impactant également les prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site. Une enquête publique sera lancée en septembre/octobre 2021.

Conformément à l'article R. 593-57 du code de l'environnement, ce dossier doit être transmis aux collectivités territoriales et à leurs groupements, situés dans un rayon de 10 km autour du site, dont Arquian. Les membres du conseil municipal ont été destinataires des dossiers d'information fournis par le service prévention des risques et environnement de la Centrale.

Il est convenu que MM. Christophe BERTRAND et Stéphane LAVERT, référents pour la commune d'Arquian au CNPE de Belleville, demandent des renseignements complémentaires.

XI. BORNES ELECTRIQUES – DOTATION DU CNPE

La Centrale nucléaire de Belleville renouvelle son parc de bornes de recharge pour véhicules électriques et propose aux communes du secteur leur cession à l'euro symbolique. La commune d'Arquian est engagée dans une stratégie bas-carbone et, à ce titre, a déposé une candidature pour l'obtention de 4 bornes (une en centre bourg et trois dans les hameaux conséquents). La commune a reçu une réponse favorable, actuellement pour une borne avec possibilité, en fonction de demande des autres communes, d'en obtenir d'autres. La commune devrait réceptionner cette première borne en septembre 2021.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Point sur la rentrée scolaire. 83 enfants ont fait leur rentrée sur le RPI Annay/Arquian. Les deux municipalités ont demandé en juin 2021 l'ouverture d'une quatrième classe du fait de cet effectif important et vient de l'obtenir. L'ouverture de cette quatrième classe se fera à Annay. La répartition des effectifs, l'organisation de la cantine, de la garderie périscolaire, des transports scolaires seront vus la semaine prochaine.

Festivités de l'été. Mme le Maire rappelle que la commune a été contrainte d'annuler la fête de l'été du 14 août dernier en raison de l'impossibilité de contrôler le pass sanitaire, sur toute la durée et les différents lieux de la manifestation. En revanche, la Caravane du Sport a été maintenue et a réuni, malgré un temps incertain, une quarantaine d'enfants sur la journée pour des activités sportives et ludiques.

La Classique Puisaye Forterre. Cette course cycliste est maintenue, malgré le décès soudain du président, Philippe GERBAULT, de l'association organisatrice le Vélo-Club de Toucy. Elle aura lieu le dimanche 26 septembre et passera par Arquian. 120 coureurs de nationale 2 sont attendus. Une réunion de préparation est prévue le 16 septembre prochain.

Personnel communal. La commune a recruté, en CDD de quatre mois à compter de mai 2021, un agent technique issu du chantier d'insertion, Yassin CHABAB. Cet employé a trouvé, début juillet, un contrat de longue durée au service restauration de l'EHPAD des Ocrières. Pour pallier ce départ, la commune a conclu un CDD jusqu'au 31/08/2021 avec Jérôme MARTINET, qui a donné toute satisfaction.

Appels à projets. M. Stéphane LAVERT informe que l'association d'animations arquinoises (AAA) a répondu à l'appel à projets ENVI (espaces nouveaux, villages innovants) du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. L'association envisage la création, dans un local appartenant à la commune, d'un atelier de réparation de vélo, la mise à disposition de vélos électriques et d'un véhicule sans permis à assistance électrique aux habitants en échange de temps accordé à l'association.

Toujours dans le cadre de la mobilité douce, un autre projet est envisagé pour créer un itinéraire vélo permettant de rejoindre au départ d'Arquian le circuit de la Loire à vélo.

Microcoupures électriques. Mme Sandy GUEDJ signale des microcoupures électriques fréquentes dans le bourg d'Arquian, préjudiciables notamment pour les appareils électriques. Le sujet sera abordé avec le référent Enedis de la commune.

Circulation. M. Michel POIRIER témoigne de la vitesse excessive des poids lourds qui traversent le village sur la départementale 957. Mme le Maire indique qu'il n'est pas envisageable d'interdire la circulation des poids lourds sur cette voie mais que la commune dispose de radars pédagogiques pouvant être réinstallés dans le bourg afin de sensibiliser les conducteurs.

Plus de question à l'ordre du jour, fin de séance à 19 h 55.